



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZERE

Recueil spécial n° 4/2015

Subdélégation de signature de M. Alain CITRON, administrateur général
des finances publiques de 1ère classe chargé de l'intérim de la direction régionale
des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon
et du département de l'Hérault - SAFER

Délégation de signature à M. le directeur des libertés publiques
et des collectivités locales de la préfecture - Elections

Publié le 5 février 2015



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Horaires d'ouverture du bâtiment : *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

☞ : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 7 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

Prefecture de la Lozere

DLPCL

Arrêté N °2015036-0001 - Arrêté portant délégation spéciale de signature à Monsieur Gérard CIROTTE directeur des libertés publiques et des collectivités locales, à l'occasion des déclarations de candidatures aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 1

SECRETARIAT GENERAL

Autre - Subdélégation de signature en date du 4 février 2015 de M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de Languedoc- Roussillon et du département de l'Hérault - SAFER 4



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2015036-0001

**signé par
Préfet de la Lozère**

le 05 Février 2015

**Prefecture de la Lozere
DLPCL
Bureau des élections, de la police administrative et de la réglementation**

Arrêté portant délégation spéciale de signature
à Monsieur Gérard CIROTTE directeur des
libertés publiques et des collectivités locales, à
l'occasion des déclarations de candidatures aux
élections départementales des 22 et 29 mars
2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

PRÉFECTURE

Secrétariat général
Bureau de la coordination des
politiques et des enquêtes publiques

ARRETE N° 2015036-0001 du 5 février 2015

portant délégation spéciale de signature à Monsieur Gérard CIROTTE, directeur des libertés publiques et des collectivités locales, à l'occasion des déclarations de candidatures aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Le préfet,

VU le code électoral et notamment son article L. 210-1.

VU la loi organique n° 2013-402 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux.

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral.

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux.

VU l'arrêté préfectoral n° 2015033-0005 du 2 février 2015 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015.

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture.

A R R E T E :

Article 1 - Délégation spéciale de signature est donnée à M. Gérard CIROTTE, directeur des libertés publiques et des collectivités locales (DLPCL), à l'effet de délivrer, pour les élections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015 :

- les reçus provisoires de dépôt,
- les récépissés définitifs de candidatures,
- les refus d'enregistrement de candidatures.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard CIROTTE, la délégation spéciale de signature qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par M. Damien VINSU, chef du bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation.

Article 3 - La secrétaire générale de la préfecture, le directeur des libertés publiques et des collectivités locales et le chef de bureau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

SIGNÉ

Guillaume LAMBERT



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Autre

signé par
Directeur régional des finances publiques du Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

le 04 Février 2015

Prefecture de la Lozere
SECRETARIAT GENERAL
BCPEP

Subdélégation de signature en date du 4 février 2015 de M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault - SAFER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
CS 17788
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion - Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 ✉ 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

L'Administrateur Général des Finances publiques de 1ère classe, chargé de l'intérim de la direction régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le Code Rural et de la pêche maritime notamment en son article R 141-9,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques,

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2015 par lequel M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault est chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault,

ARRETE

Art. 1. - Délégation de signature est donnée à Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur Principal des Finances Publiques, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc-Roussillon,

Art. 2. - en cas d'empêchement il sera remplacé par Patrick MAYNE, Administrateur de finances publiques adjoint, ou Bernadette CARITG, ou Nathalie TIROUFLET SERRIER, Inspectrices des Finances Publiques

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des départements constituant la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 04 février 2015

S I G N É

Alain CITRON

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS